

MAIRIE DE
BERSAC-SUR-RIVALIER
1, rue du Commerce – 87370
☎05.55.71.43.69
✉mairiebersac@wanadoo.fr

**CONTRAT DE LOCATION
SALLES DU VILLAGE VACANCES**

Les soussignés :

Monsieur Jean Michel BERTRAND – Maire, représentant la commune de Bersac-sur-Rivalier, en vertu de la délibération en date du 26 mai 2020.

d'une part,

Et M.....

.....

.....

Tél : N° Association/Collectivité

d'autre part, ont convenu ce qui suit :

Monsieur le Maire accepte de mettre à disposition de M

DURÉE : du au

1 – RÉSERVATION

Grande Salle

Vaisselle

Petite Salle

Cuisine

2 – CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Les clés seront remises à l'utilisateur le àH... lors de l'état des lieux d'entrée.

Les clés seront récupérées le àH..... lors de l'état des lieux de sortie

Le règlement intérieur d'utilisation des salles communales, signé par l'utilisateur et le représentant de la commune, est joint à la présente convention.

3 – TARIFS : délibération n° 2023.119 du 19 décembre 2023

VILLAGE VACANCES

	CONTRIBUABLES BERSAC	PERSONNES EXTÉRIEURES DE BERSAC OU ASSOCIATIONS HORS COM COM ELAN	ASSOCIATIONS DE BERSAC OU INTERCOMMUNALES OU COM COM ELAN	CHAUFFAGE du 15 octobre au 15 avril	CAUTION	SACS (30 litres) DÉCHETS MÉNAGÉS ELAN
GRANDE SALLE	98 €	240 €	GRATUIT	74 €	250 €	1,20 € L'unité
PETITE SALLE	48 €	135 €	GRATUIT	32 €	120 €	1,20 € L'unité
CUISINE	85 €	205 €	GRATUIT	/	300 €	1,20 € L'unité
LOCATION VAISSELLE	50 €	50 €	GRATUIT	/	/	/

Tarifs « ordures ménagères » - caution de 30 €.

Un chèque de caution, d'un montant fixé à € (à l'ordre du Trésor Public) est demandé à la signature du contrat de location, afin de prévenir toutes dégradations commises par l'organisateur.

ASSURANCES : Tout preneur de la Salle des Fêtes doit être assuré.

N° de Police :

Nom de la Compagnie :

Le tri des déchets est OBLIGATOIRE. Merci de mettre uniquement vos déchets ménagers dans les sacs prévus à cet effet qui vous seront facturés avec la location et de les déposer dans le container situé à l'extérieur. Les verres, le plastique et les cartons devront être amenés par vos soins aux éco-points. Si le tri n'est pas effectué et éventuellement laissé dans la salle ou contre le container, une caution supplémentaire de 20 € vous sera demandée.

Contrat établi en deux exemplaires,

Fait à BERSAC-SUR-RIVALIER, le

Le Représentant de la Commune,

Le Preneur,